

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 17
Nombre de votants : 19

Le vingt juin deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du quatorze juin deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Françoise LEFEBVRE, Jean-Michel DUBOIS, Charlette GALLET, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Cathy NICUTA, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Vincent KLOS procuration à Julien HERNU, Bertrand DELORY procuration à Bernard DELELIS, Thierry CHAPPE, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-40 / 2024-06-20-10^{ème} : Ressources humaines : Création d'un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet - Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que par courrier, Madame Tonya LEPORÉ a récemment informé la commune de sa réussite au concours d'auxiliaire de puériculture passé le 12 mars 2024.

Comme le stipulent les dispositions réglementaires en vigueur, la réussite à ce concours offre la possibilité à Madame Tonya LEPORÉ de changer de cadre d'emploi. L'agent est actuellement en poste en tant qu'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe, fonction auxiliaire de puériculture au sein de la crèche multi-accueil les P'tits Fouans.

À ce courrier étaient jointes une copie de l'attestation de réussite au concours ainsi qu'une copie de l'attestation d'inscription sur la liste d'aptitude des auxiliaires de puériculture territoriaux de classe normale avec effet au 6 mai 2024 pour une année reconductible.

Sur proposition du bureau municipal du 6 juin 2024 et à compter du 1^{er} septembre 2024, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **décide** de créer un poste comme suit :

- Filière médico-sociale
- Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux
- Grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale
- Effectif actuel : 0

- Effectif au 1^{er} septembre 2024 : 1

décide de supprimer un poste comme suit :

- Filière animation
- Cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation
- Grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- Effectif actuel : 5
- Effectif au 1^{er} septembre 2024 : 4

et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés

Pour extrait conforme

Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 25 juin 2024

et de la publication le 25 juin 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS